

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire de la Corporation municipale de Saint-Fulgence, tenue le **4 novembre 2019** à dix-neuf heures trente à laquelle session sont présents :

M. Gilbert Simard,	maire	
M. Nicolas Riverin Turcotte,	conseiller	district no 1
Mme Dominique Baillargeon,	conseillère	district no 2
M. Henri-Paul Côté	conseiller	district no 3
M. Robert Blackburn,	conseiller	district no 4
M. Jean Bolduc,	conseiller	district no 5
M. Martin Morissette,	conseiller	district no 6

ASSISTE ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE :-

M. Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier

0.- OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE, CONSTATATION DU QUORUM :

Monsieur le maire préside, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

AVIS DE CONVOCATION :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant le conseil un certificat de signification établi par Simon Aubin, chargé de projet aux travaux publics ainsi que Johanne Larouche, secrétaire, qui attestent avoir signifié l'avis de convocation de la présente séance ordinaire, à tous les membres du conseil dans les délais prévus par le Code municipal du Québec.

1.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :-

C-2019-176

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

0.- Ouverture de la séance ordinaire et constatation du quorum

1.- Adoption de l'ordre du jour

2.- Approbation du procès-verbal :-

2.1 Séance ordinaire du 7 octobre 2019

3.- Affaires spéciales :

3.1 Rapport semestriel, dépôt

4.- Correspondance

5.- Aide aux organismes

6.- Affaires diverses :

6.1 Programme d'aide financière lié à la légalisation du cannabis, Volet I et II, MRC du Fjord-du-Saguenay, demande

6.2 Adhésion à la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail

- 6.3 Chemin de la Pointe-aux-Pins, période hivernale, fermeture d'une partie du chemin
- 6.4 Déclaration des intérêts pécuniaires des nouveaux membres du conseil
- 6.5 Comités 2019-2020
- 6.6 Convention collective des employés municipaux, renouvellement, autorisation de signature
- 6.7 Zone de villégiature, chemin privé, entretien, chemin Merlac du lac des Racines
- 6.8 Sauvetage sur plans d'eau, abrogation résolution C-2018-093
- 6.9 Programme de soutien aux organismes du milieu, MRC du Fjord-du-Saguenay, demande
- 6.10 Pompier volontaire, nomination (Keven Pelletier)
- 6.11 Plan de sécurité civile, MRC du Fjord-du-Saguenay, adoption
- 6.12 Proclamation de la semaine québécoise des relations interculturelles 2019
- 6.13 Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire 2020-2021, demande
- 6.14 Déploiement de la plateforme numérique Anekdote dans le réseau des villages-relais, appui à la Fédération
- 6.15 Plan de développement de transport durable, MRC du Fjord-du-Saguenay, participation au projet
- 7.- **Urbanisme**
 - 7.1 **Dérogations mineures**
 - 7.1.1 Monsieur Guy Villeneuve : partie du lot 10, rang 9, canton de Tremblay (DM-19-072) (309, rang Saint-Louis)
 - 7.1.2 Monsieur Gaston Gravel : Lot 20-44, rang 2, canton de Tremblay, (DM-19-073) (17 chemin du lac Osman)
- 8.- **Approbation des comptes**
- 9.- **Compte rendu des comités**
- 10.- **Varia :-**
 - 10.1 *Projet pilote Services écologiques intelligents et de transport électrifié - SÉT^é avec camionnette électrique*
- 11.- **Période de questions du public**
- 12.- **Prochaine séance ordinaire du conseil, le 2 décembre 2019**
- 13.- **Levée de la séance**

2.- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL :-

2.1 Séance ordinaire du 7 octobre 2019

C-2019-177

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la **séance ordinaire du 7 octobre 2019** soit adopté dans sa forme et teneur.

3.- AFFAIRES SPÉCIALES :-

3.1 Rapport semestriel, dépôt

Monsieur Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport financier de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2019.

4.- CORRESPONDANCE :-

- 1.- Monsieur Jean Paradis, greffier, Ville d'Alma, transmet une résolution adoptée à la séance du conseil municipal du 7 octobre dernier ayant pour titre « *Appui aux projets porteurs pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean* ».
- 2.- Madame Sabrina Marcotte, agente de bureau, municipalité d'Yamachiche, transmet une résolution ayant pour titre « *Soutien à un projet participatif avec les villes membres de la Fédération des Villages-relais* ».
- 3.- Madame Annie Jean, assistance-greffière, Ville de Saguenay, transmet le règlement numéro VS-RU-2019-109 ainsi que le projet de règlement ARP-175 et ARP-176.
- 4.- Madame Christine Dufour, directrice générale, MRC du Fjord-du-Saguenay, transmet une copie certifiée conforme du projet de règlement numéro 19-405 ainsi que le règlement 19-406.
- 5.- Madame Ann-Frédéric Lavoie, présidente, Festival Gymkhana de Falardeau, au nom du comité organisateur, témoigne sa profonde reconnaissance pour l'implication de la Municipalité à la douzième édition du Festival.
- 6.- Madame Stéphanie Gagnon, directrice générale, municipalité de la Paroisse de la Doré, transmet la résolution 2019-10-205 adoptée par le Conseil municipal lors de la séance régulière du 21 octobre dernier, ayant pour titre « *Soutien à un projet participatif avec les villes membres de la Fédération des villages-relais* ».
- 7.- Monsieur Dominique Laroche, 8 chemin du lac Laurent, informe la Municipalité de sa grande inquiétude concernant la demande de dérogation mineure de monsieur Guy Tremblay pour la vente d'une partie de son terrain.
- 8.- Madame Julie Lavoie, 6 rue de la Fabrique, exprime le désagrément occasionné par un autobus d'Autocar Jeannois garé sur le stationnement de la municipalité, soit la partie longeant la cour d'école derrière la salle multifonctionnelle.

5.- AIDE AUX ORGANISMES :-

- 1.- Madame France Tremblay, présidente, Cercle de Fermières de Saint-Fulgence, demande, au nom de l'organisme, une aide financière afin de faire l'acquisition d'une armoire qui serait placée à la salle communautaire, où elles pourraient remiser des articles difficilement transportables. De plus, elle remercie les membres du conseil pour le soutien à la réalisation des activités en lien avec la Journée de la culture, organisées en partie par les Fermières.

La Municipalité va regarder dans son inventaire s'il y a une armoire disponible sinon elle va en acheter une.

- 2.- LEUCAN, Association pour les enfants atteints de cancer, sollicite une participation financière.

Une somme a déjà été versée à la Société canadienne du cancer au cours de l'année.

- 3.- Madame France Tremblay, présidente du Cercle de Fermières et les membres du comité organisateur de traditionnel « Bingo Ste-Catherine », qui se tiendra le 15 novembre prochain à la salle multifonctionnelle, sollicitent une participation financière pour les dépenses reliées à la logistique.

C-2019-178

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE VERSER la somme de **200 \$**, chèque fait à l'ordre du Cercle de Fermières de Saint-Fulgence;

ET D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à en effectuer le paiement.

- 4.- Les Chevaliers de Colomb de Saint-Fulgence invitent la Municipalité à un *Souper Fondue*, le samedi 16 novembre prochain, à compter de 18 heures, à leur local situé au 150 A, rue Saguenay. Le coût du billet est de 30 \$ par personne. (Billets remis 55, 56, 57, 58 et 59).

C-2019-179

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Nicolas Riverin Turcotte

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PARTICIPER à l'événement en achetant deux (2) billets pour un montant total de **60 \$**, chèque fait à l'ordre des Chevaliers de Colomb de Saint-Fulgence;

ET D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à en effectuer le paiement.

- 5.- Madame Nancy Bergeron, organisatrice du Noël des artisans, sollicite une participation financière de 1 000 \$ pour cette activité qui en est à sa quatrième édition et qui se tiendra tout le mois de décembre au 370 rue Saguenay.

C-2019-180

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE VERSER une somme de **600 \$**, chèque fait à l'ordre de Nancy Bergeron, 370 rue Saguenay Saint-Fulgence

6.- AFFAIRES DIVERSES :-

6.1 Programme d'aide financière lié à la légalisation du cannabis, Volet I et II, MRC du Fjord-du-Saguenay, demande

C-2019-181

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur des lois fédérales liées à la légalisation du cannabis exige des coûts que les municipalités doivent assumer;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay bénéficie d'une aide financière non récurrente provenant du gouvernement du Québec afin de répondre aux besoins liés à la légalisation du cannabis;

CONSIDÉRANT QU' une somme est disponible pour chacune des municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay dont les actions appropriées seront réalisées avant le 15 septembre 2020;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE DEMANDER à la MRC du Fjord-du-Saguenay une somme de **4 100 \$, soit :**

- dans le cadre du **Volet I - Règlementation**, une somme de 2 700 \$ servant à modifier les règlements d'urbanisme et de faire l'acquisition et/ou l'installation d'affiches interdisant la consommation de cannabis dans les lieux publics;
- dans le cadre du **Volet II – Sensibilisation / Prévention**, une somme de 1 400 \$ pour toute démarche menée ayant pour objectif la sensibilisation et la prévention auprès de la population en général quant à la consommation du cannabis et pour la formation ou la sensibilisation des employés municipaux.

6.2 Adhésion à la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail

C-2019-182

CONSIDÉRANT QU' une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail, ci-après appelée la « Mutuelle » nous est proposée par l'entremise de Groupe Conseil Novo SST en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à la Mutuelle permet à la Municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du conseil municipal ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits;

QUE l'entente projetée avec la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année **2020** soit acceptée, telle que rédigée;

QUE **Groupe Conseil Novo SST inc.** soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, **tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la municipalité;**

ET QUE la Municipalité autorise monsieur Gilbert Simard, maire ou monsieur Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à la participation de la Municipalité à la Mutuelle.

6.3 Chemin de la Pointe-aux-Pins, période hivernale, fermeture d'une partie du chemin

C-2019-183

CONSIDÉRANT QUE le chemin de la Pointe-aux-Pins présente des contraintes majeures quant à l'entretien d'une partie en période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE depuis de nombreuses années, une partie dudit chemin n'est pas entretenu l'hiver;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QU' une partie du chemin de la Pointe-aux-Pins soit fermée à la circulation pour la portion dont la pente a plus de 20%;

ET QUE nos services procèdent à la mise en place de la signalisation appropriée.

6.4 Déclaration des intérêts pécuniaires des nouveaux membres du conseil

En vertu des articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les membres du conseil, doivent, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration des intérêts pécuniaires; le conseil prend acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de **messieurs Nicolas Riverin-Turcotte et Robert Blackburn.**

6.5 Comités 2019-2020

C-2019-184

CONSIDÉRANT QU' une implication d'un ou des membres du conseil municipal est nécessaire sur les différents comités et organismes de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU' une liste desdits comités et organismes, accompagnée d'une brève description des rôles et responsabilités de chacun, devant permettre d'évaluer les habiletés et intérêts à siéger, a été remise à chaque membre du conseil municipal;

CONSIDÉRANT les choix favorisés par ordre d'importance de chacun;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Nicolas Riverin Turcotte

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'APPROUVER la mise en place des comités et la nomination des représentants élus siégeant aux organismes de la Municipalité :

Village-relais, Fleurons du Québec, Embellissement (1 conseiller)

Madame Dominique Baillargeon

Centre d'Interprétation des Battures et de Réhabilitation des Oiseaux / Parc ornithologique et Festival de la Bernache (2 conseillers)

Monsieur Robert Blackburn
Monsieur Nicolas Riverin Turcotte

Comité Consultatif d'Urbanisme (1 conseiller)

Monsieur Nicolas Riverin Turcotte

Loisirs (2 conseillers)

Madame Dominique Baillargeon
Monsieur Nicolas Riverin Turcotte

Ressources humaines (2 conseillers)

Madame Dominique Baillargeon
Monsieur Martin Morissette

Finances (3 conseillers)

Monsieur Henri-Paul Côté
Monsieur Jean Bolduc
Monsieur Martin Morissette

SDAF (2 conseillers)

Madame Dominique Baillargeon
Monsieur Henri-Paul Côté

Coop de Solidarité du Cap Jaseux (2 conseillers)

Monsieur Henri-Paul Côté
Monsieur Robert Blackburn (substitut)

Sécurité publique (incendie, police, brigadier) et travaux publics (2 conseillers)

Monsieur Robert Blackburn
Monsieur Jean Bolduc

Fraternité de l'Age d'Or et QADA (2 conseillers)

Madame Dominique Baillargeon
Monsieur Henri-Paul Coté

Transports Adaptés Saguenay-Nord (1 conseiller)

Monsieur Robert Blackburn

Villégiature (1 conseiller)

Monsieur Jean Bolduc

Parc industriel, destination nordique et dépôt sec (2 conseillers)

Monsieur Robert Blackburn
Monsieur Martin Morissette

Pêche blanche (1 conseiller)

Monsieur Martin Morissette

6.6 Convention collective des employés municipaux, renouvellement, autorisation de signature

C-2019-185

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des employés municipaux est échu depuis le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QU' il y a eu entente entre les employés municipaux, le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (SCFP), Section locale 5122 et la Municipalité de Saint-Fulgence;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE messieurs Gilbert Simard et Jimmy Houde, respectivement maire et directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer la nouvelle convention collective des employés municipaux, débutant le 1^{er} janvier 2019 et dont l'échéance est le 31 décembre 2023.

6.7 Zone de villégiature, chemin privé, entretien, chemin Merlac du lac des Racines

C-2019-186

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1), une municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité a reçu une requête signée par la majorité des propriétaires utilisant le chemin privé connu comme étant le **chemin Merlac du lac des Racines** pour avoir accès à leur résidence;

CONSIDÉRANT QUE, par leur requête, les propriétaires utilisant le chemin connu comme étant le **chemin Merlac du lac des Racines**, désirent que la municipalité y fasse les travaux suivants :

- a) **En période estivale :** le nivellement, le chargement, l'entretien du chemin et de son drainage sur une **longueur approximative de 1 120 mètres et d'une largeur approximative de 8 mètres;**
- b) **En période hivernale :** le déneigement sur une **longueur approximative 1 120 mètres et d'une largeur approximative de 8 mètres;**

CONSIDÉRANT QUE le chemin privé connu comme étant le **chemin Merlac du lac des Racines** est une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant qui respecte les prescriptions prévues à l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE la requête déposée au conseil est signée par la majorité des propriétaires ou occupants riverains;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la requête présentée à la Municipalité est reconnue conforme aux prescriptions prévues à l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales*;

QUE soit décrété que le chemin privé connu comme étant le **chemin Merlac du lac des Racines** est une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, tel que prescrit à l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales*;

QUE la Municipalité accepte de faire effectuer par l'association les travaux d'entretien du chemin privé connu comme étant le **chemin Merlac du lac des Racines**, et ce, sur une **longueur approximative de 1 120 mètres et d'une largeur approximative de 8 mètres**, suivant les modalités et financés au moyen d'une partie du fonds général de la municipalité, d'une compensation annuelle et d'une taxe spéciale de secteur prévues à un règlement à être adopté par le conseil municipal, et que monsieur le maire Gilbert Simard et le directeur général et secrétaire-trésorier Jimmy Houde soient autorisés à signer tous les documents donnant suite à la présente;

QUE les travaux à être exécutés sont les suivants :

- a) **En période estivale :** le nivellement, le chargement, l'entretien du chemin et de son drainage sur une **longueur approximative de 1 120 mètres et d'une largeur approximative de 8 mètres;**
- b) **En période hivernale :** le déneigement sur une **longueur approximative de 1 120 mètres et d'une largeur approximative de 8 mètres;**

ET QUE le montant imposable de chaque contribuable visé soit calculé lors de l'adoption du budget.

6.8 Sauvetage sur plans d'eau, abrogation résolution C-2018-093

C-2019-187

CONSIDÉRANT les derniers événements survenus sur la rivière Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE l'intervention du Service Sécurité Incendie de Saint-Fulgence (SSI) a été nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence estime essentiel de sécuriser les plans d'eau de son secteur;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Nicolas Riverin Turcotte

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence offre le service de sauvetage sur les plans d'eau de son secteur;

QUE le SSI de Saint-Fulgence suive la formation nécessaire au bon déroulement de ces opérations;

QUE la résolution C-2018-093 soit et est abrogée;

ET QUE cette résolution soit transmise à :

- Sécurité publique de Ville de Saguenay (Centre d'appel 9 1 1);
- Sûreté du Québec;
- Parcs Canada;
- Pompiers volontaires de Saint-Fulgence;
- Sécurité civile;
- SEPAQ – Parc Marin Saguenay-Saint-Laurent;
- Port Saguenay;
- MRC du Fjord-du-Saguenay.

6.9 Programme de soutien aux organismes du milieu, MRC du Fjord-du-Saguenay, demande

C-2019-188

CONSIDÉRANT QU' une enveloppe de 2 000 \$ est disponible au programme de soutien aux organismes du milieu de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence souligne, entre autres, le dévouement de ses bénévoles et célèbre toujours l'arrivée du Père Noël;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence présente une demande de subvention auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du programme de soutien aux organismes du milieu et d'assurer la coordination des deux activités, soit 1 000 \$ pour la fête des bénévoles et 1 000 \$ pour l'arrivée du Père Noël.

6.10 Pompier volontaire, nomination (Keven Pelletier)

C-2019-189

CONSIDÉRANT QU' il faut assurer la continuité au sein du Corps des pompiers volontaires de Saint-Fulgence;

CONSIDÉRANT la politique administrative «Pompiers volontaires – Formation» adoptée par résolution C-2012-127, le 2 avril 2012;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Nicolas Riverin Turcotte

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCÉDER à l'embauche de monsieur **Keven Pelletier**, à titre de pompier volontaire, conditionnellement au respect des règles en matière de cette formation;

ET QUE monsieur **Keven Pelletier** signe la politique administrative «Pompiers volontaires– Formation» adoptée par résolution C-2012-127, le 2 avril 2012.

6.11 Plan de sécurité civile, MRC du Fjord-du-Saguenay, adoption

C-2019-190

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Fulgence reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité soit adopté;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit nommé coordonnateur des mesures d'urgence;

ET QUE cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité.

6.12 Proclamation de la semaine québécoise des relations interculturelles 2019

C-2019-191

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté en 2012 une Politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes visant à maintenir, renouveler et augmenter la population de son territoire notamment par l'immigration;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay a eu la possibilité d'obtenir un soutien financier du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) via le Programme Mobilisation-Diversité pour 2019-2020, contribuant à édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et à favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes dans les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action du Programme Mobilisation-Diversité pour 2019-2020 de la MRC du Fjord-du-Saguenay incite la participation de la **municipalité de Saint-Fulgence** à la Semaine québécoise des relations interculturelles 2019;

CONSIDÉRANT QU' il importe de faire valoir l'apport positif de l'immigration et de la diversité ethnoculturelle de la MRC du Fjord-du-Saguenay et de rappeler l'importance de l'égalité entre toutes et tous, quelles que soient leurs origines;

CONSIDÉRANT QU' il importe de mettre en valeur la contribution importante des citoyennes et citoyens de toutes origines à la prospérité de la **municipalité de Saint-Fulgence**, d'encourager le dialogue et de susciter le rapprochement interculturel entre ses citoyens;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la **Municipalité de Saint-Fulgence** proclame officiellement la semaine du 18 novembre comme étant la Semaine québécoise des rencontres interculturelles (SQRI) 2019 dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à l'ouverture de sa collectivité à d'autres communautés culturelles.

ET DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la MRC du Fjord-du-Saguenay.

6.13 Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire 2020-2021, demande

C-2019-192

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté, soit des travaux de dynamitage au Grand lac Saint-Germain, répond aux critères du fonds de gestion et de mise en valeur du territoire;

CONSIDÉRANT QU' il y a une somme de 30 000 \$ disponible à la MRC du Fjord-du-Saguenay pour l'année 2020-2021;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE la demande de financement soit adressée à la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du fonds de gestion et de mise en valeur du territoire 2020-2021;

QUE monsieur Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer tous les documents relatifs à la présente.

6.14 Déploiement de la plateforme numérique Anekdote dans le réseau des villages-relais, appui à la Fédération

C-2019-193

CONSIDÉRANT QUE la Fédération des Villages-relais du Québec réalise diverses démarches et sollicite des partenaires pour la promotion des Villages-relais;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités accréditées Villages-relais possèdent des atouts et des attraits culturels, patrimoniaux et touristiques distinctifs;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de ces attraits permet de stimuler l'économie de la région et l'augmentation du nombre de visiteurs avec la possibilité de prolonger leur séjour;

CONSIDÉRANT l'importance grandissante de l'utilisation des technologies pour la promotion et le référencement des attraits;

CONSIDÉRANT QUE la plateforme numérique Anekdoté représente un grand potentiel permettant de doter les Villages-relais d'un outil de promotion unique et innovateur dans le monde des plateformes numériques;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'APPUYER la Fédération des Villages-relais du Québec dans ses démarches auprès du ministère du Tourisme et du ministère des Transports pour l'obtention d'un soutien financier permettant le déploiement de la plateforme numérique Anekdoté dans les Villages-relais, pour une plus grande promotion des atouts et des attraits de chaque municipalité membre.

6.15 Plan de développement de transport durable, MRC du Fjord-du-Saguenay, participation au projet

C-2019-194

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide concernant l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE le développement du transport au sein de la MRC du Fjord-du-Saguenay passe par la coopération entre les différents acteurs du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay désire présenter un projet de Plan de développement de transport durable;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Fulgence s'engage à participer au projet de Plan de développement de transport durable;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Fulgence autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

QUE le conseil nomme la MRC du Fjord-du-Saguenay comme organisme responsable du projet;

ET DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la MRC du Fjord-du-Saguenay.

7.- URBANISME :-

7.1 Dérogations mineures

7.1.1 Monsieur Guy Villeneuve : partie du lot 10, rang 9, canton de Tremblay (DM-19-072) (309, rang Saint-Louis)

C-2019-195

Monsieur Jean Bolduc, conseiller municipal et membre du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), explique sommairement l'effet de cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Guy Villeneuve (DM-19-072) a demandé une dérogation mineure au règlement numéro 2015-03 régissant le zonage;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures numéro 2015-07;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement fait partie de la zone agro-forestière AF80;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de correction sont nécessaires car il y a infiltration d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la propriété voisine est densément boisée et qu'il s'agit d'un lot vacant;

CONSIDÉRANT QU' il ne s'agit pas d'un accès principal au bâtiment mais d'un accès extérieur au sous-sol;

CONSIDÉRANT QUE la demande précitée a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui a donné un avis favorable à sa réunion du 23 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a publié l'avis prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q. ch. A-19.1) le 18 octobre 2019, conformément à la loi qui régit la municipalité;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Fulgence **accordent** à monsieur Guy Villeneuve, une dérogation mineure visant à réduire une marge latérale à 2 mètres plutôt que 5 mètres, tel que prescrit au cahier de spécification du règlement de zonage 2015-03 sur l'immeuble portant l'adresse 309, rang Saint-Louis, Saint-Fulgence (partie du lot 10, rang 9, canton de Tremblay);

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise au requérant conformément à la Loi.

7.1.2 Monsieur Gaston Gravel : Lot 20-44, rang 2, canton de Tremblay, (DM-19-073) (17 chemin du lac Osman)

C-2019-196

Monsieur Jean Bolduc, conseiller municipal et membre du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), explique sommairement l'effet de cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gaston Gravel (DM-19-073) a demandé une dérogation mineure au règlement numéro 2015-03 régissant le zonage;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures numéro 2015-07;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement fait partie de la zone de villégiature V88;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal est implanté à la limite de la bande riveraine prescrite par le règlement de zonage 2015-03;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la galerie n'atteint pas les premiers 5 mètres dans la bande riveraine;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété.

CONSIDÉRANT QUE la demande précitée a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui a donné un avis favorable à sa réunion du 23 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a publié l'avis prévu à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.Q. ch. A-19.1) le 18 octobre 2019, conformément à la loi qui régit la municipalité;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Fulgence **accordent** à monsieur Gaston Gravel une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'une galerie en cour arrière empiétant de 2 mètres dans une bande riveraine de 10 mètres, tel que défini à l'article 2.9 du règlement de zonage 2015-03 sur l'immeuble portant le numéro civique 17, chemin du lac Osman (lot 20-44, rang 2, canton de Harvey).

8.- APPROBATION DES COMPTES :-

C-2019-197

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le paiement en soit autorisé :

Achille Tremblay & Fils Ltée,	1 172.01 \$
Ass. des propriétaires lac Pézard,	284.40 \$

Ass. des propriétaires lac Laurent,	4 205.56 \$
Ass, des propriétaires lac Roger,	856.39 \$
Club Saint-François-Xavier Inc.,	3 627.72 \$
Ass. du Grand lac Saint-Germain,	5 079.23 \$
Autolook Inc.,	501.64 \$
Baillargeon Dominique,	35.69 \$
B.B.G. Réfrigération Inc.,	288.87 \$
Blackburn & Blackburn Inc.,	95.16 \$
Brassard Buro Inc.,	934.73 \$
Caouette Informatique,	91.98 \$
Clôture Maximum,	1 828.10 \$
Construction J & R Savard,	168.04 \$
Côté Henri-Paul,	38.18 \$
Dévicom,	915.49 \$
E.J. Turcotte Inc.,	1 441.68 \$
Entreprise Cyrille Tremblay,	1 940.19 \$
Les Entreprises Villeneuve,	2 586.94 \$
Équipements CP,	975.82 \$
Ferme de l'Anse-aux-Foins Enr.,	172.46 \$
Ferme Forestière et Sablière Boudreault,	791.02 \$
Financière Sun Life,	44.27 \$
Fonds de l'Information foncière sur le territoire,	32.00 \$
Garage Bergeron & Tremblay Inc.,	1 328.85 \$
Gaudreault, Saucier, Simard avocats,	1 131.79 \$
Gilles Desbiens – Service de dépradation,	226.76 \$
Info Page,	163.82 \$
Inter-Lignes,	4 608.06 \$
Inter-Projet,	32 467.01 \$
Javel Bois-Francis Inc.,	446.97 \$
Julie Simard Services conseils,	287.44 \$
Kenworth du Fjord Inc.,	2 634.68 \$
Les Produits énergétiques GAL Inc.,	1 907.43 \$
Location d'équipement Chicoutimi (1976) Inc.,	56.34 \$
MKS Équipements Inc.,	1 863.66 \$
MRC du Fjord-du-Saguenay,	12 720.75 \$
Nutrinor Énergies,	981.43 \$
Pompe Saguenay,	559.83 \$
Produits BCM Ltée,	933.79 \$
Pro Réanimation,	390.92 \$
Super Sagamie Plus,	1 022.49 \$
Sanidro Inc.,	248.35 \$
Services d'éclairage R.M.,	966.46 \$
Société de Transport du Saguenay,	2 095.99 \$
SPI Sécurité Inc.,	254.05 \$
Télénet Informatique Inc.,	27.79 \$
Tetra Tech Q1Inc.,	258.69 \$
Transporteurs en Vrac de Dubuc Nord,	379.10 \$

FACTURES DÉJÀ PAYÉES

Bell Canada (17-10-2019),	291.67 \$
Bell Mobilité (17-10-2019),	520.81 \$
Hydro-Québec (22-10-2019),	1 064.66 \$
La Maison des jeunes (17-10-2019),	180.00 \$
Ministre des Finances – Services Sûreté du Québec (22-10-2019),	72 478.00 \$
Vidéotron Ltée (22-10-2019),	195.53 \$
Les Entreprises Danis Maltais (24-10-2019),	4 895.06 \$
Visa Desjardins (24-10-2019),	487.41 \$
Hydro-Québec (28-10-2019),	3 624.73 \$
Société canadienne des postes (30-10-2019),	510.93 \$

9.- COMPTE RENDU DES COMITÉS :-

Les membres du conseil municipal présents font un compte rendu via leur implication respective dans divers comités et organismes.

10.- VARIA :-

10.1 Projet pilote Services écologiques intelligents et de transport électrifié - SÉⁱT^é avec camionnette électrique

C-2019-198

CONSIDÉRANT QU' à lui seul, le transport routier au Québec a rejeté 27 Mt éq. CO₂ dans l'atmosphère en 2016, soit 80,1 % des émissions provenant des transports ; ¹

CONSIDÉRANT QUE l'Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre démontre que les GES émis par les camions légers ont connu une hausse de 125 % entre 1990 et 2016, causée par l'accroissement du nombre de camions légers sur les routes du Québec, qui a été de 234 % durant la même période ; ²

CONSIDÉRANT l'importance de réduire l'utilisation et notre dépendance aux produits pétroliers pour faire face aux défis des changements climatiques et à la réduction de GES ;

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'action en électrification des transports 2015-2020 du gouvernement du Québec a pour cible d'augmenter le nombre de véhicules électriques et hybrides rechargeables à 100 000 et qu'ils puissent contribuer jusqu'à hauteur de six pour cent de la cible de réduction des GES en 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence participe au Projet pilote SAUV^éR - SS^é, (MCIP 15991) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence a réalisé le Projet SAUV^éR Québec – Version 2, Étude de faisabilité technique et étude de marché ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de YHC Environnement de réaliser le Projet SÉⁱT^é avec camionnette électrique vise à développer des services écologiques intelligents en optimisant l'électrification des équipements de transport et le développement durable des communautés avec l'utilisation de machines outils électriques et permettant ;

- d'intégrer des outils de transport écologique pour utiliser, optimiser et coordonner différents services de transport verts choisis par les municipalités participantes ;
- d'acquérir des camionnettes électriques permettant d'offrir des équipements en autopartage avec les outils et services SAUV^éR pour la communauté ;
- d'implanter des infrastructures nécessaires conçues pour évoluer afin d'optimiser l'utilisation des services écologiques et l'électrification des transports ;
- de créer par le HUB-Écoservices un lieu, un carrefour conçu pour évoluer et pensé pour offrir à la communauté une infrastructure de services de prêts d'équipements nécessaires pour améliorer la gestion environnementale et la réduction des GES dans les communautés.

CONSIDÉRANT QUE la valeur totale (coût total avant subventions) du projet pour la municipalité en tenant compte de ses choix, est estimée à 118 000 \$;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Nicolas Riverin Turcotte

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE ce conseil s'engage à contribuer pour un montant maximal estimé à 44 000\$ pour sa participation au Projet SÉ'T^é avec camionnette électrique ;

QUE la municipalité participante s'engage à rembourser une pénalité de 6 000 \$, si cette dernière se désiste du projet avant la réalisation de ce dernier et dans la mesure où le projet est accepté et subventionné par la FCM. Cette clause a pour but de protéger les municipalités participantes dans le cas où une administration municipale se retire à la dernière minute et qu'en conséquence, les coûts fixes augmentent pour les autres municipalités;

ET QUE monsieur Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier, soit est autorisé à signer tout document relatif à ce projet.

¹ Données provenant de *l'Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2016 et leur évolution depuis 1990*, du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques - 2018, p. 11.

² Données provenant de *l'Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2016 et leur évolution depuis 1990*, du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques - 2018, p. 24.

11.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC :-

Monsieur Jean-Marc Pagé, 183 route de Tadoussac :

- Informe qu'il y a plusieurs résidences sans fosse septique sur la route 172, demande si quelqu'un peut vérifier.

Messieurs Gilbert Simard et Jimmy Houde informent qu'ils demanderont à madame Louise Gagnon, inspectrice en bâtiment, de faire un suivi.

Monsieur Marc Fortin, 269 route de Tadoussac :

- Demande si la Municipalité a l'intention d'installer un panneau électrique à l'entrée du village

Monsieur Gilbert Simard informe que le dossier est à l'étude et sera analysé lors du budget municipal 2020.

- Demande si la Municipalité a autorisé les travaux de micro planage sur la route 172.

Monsieur Jimmy Houde informe que la route 172 est à l'entretien du Ministère des Transports et que la Municipalité n'a pas d'autorisation à donner. Les travaux consistent à éliminer les roulières pour éviter les accumulations d'eau.

- Demande si le système de chauffage de l'hôtel de ville sera changé.

Monsieur Gilbert Simard informe que des demandes de subvention sont faites auprès d'Hydro-Québec. Nous attendons des réponses avant de faire les travaux.

Monsieur Jean-Marc Pagé, 183 route de Tadoussac :

- Demande des informations sur l'application « Info lettre » sur le site internet de la municipalité. Il dit qu'il est inscrit mais qu'il ne reçoit rien.

Monsieur Jimmy Houde fera le suivi.

Monsieur Marcel Thibeault, 306A route de Tadoussac :

- Demande où est rendu le dossier de ramassage des résidus d'asphalte dans le rang Sainte-Anne.

Monsieur Jean Bolduc informe que ça n'appartient pas à la municipalité

- Demande pourquoi la Municipalité veut acheter un camion électrique. Il trouve que c'est trop dispendieux et précise que nous avons déjà deux voitures électriques.

Monsieur Jimmy Houde répond que l'achat du camion sera subventionné en grande partie. Il précise que la Municipalité possède seulement une voiture électrique, pas deux.

- Il dit que l'achat de la voiture a coûté 150 000 \$ à la municipalité et dit que c'est beaucoup trop.

Monsieur Jimmy Houde informe que la participation de la Municipalité a été de 15 000 \$ et non 150 000 \$.

Monsieur Marc Blanchette, 189 route de Tadoussac :

- Demande pourquoi la dérogation mineure du lac Laurent n'est pas à l'ordre du jour.

Messieurs Jimmy Houde et Gilbert Simard informent que le propriétaire a demandé de reporter le dossier; il fournira des documents supplémentaires faits par un arpenteur.

Monsieur Éric Tremblay, 290A, rue Saguenay :

- Concernant le sauvetage maritime, demande si les équipements sont conformes

Monsieur Jimmy Houde répond que oui.

Monsieur Jean-Marc Pagé, 183 route de Tadoussac :

- Suite à la présentation à l'UQAC sur le transport, demande si elle a été présentée à la télévision comme prévu.

Monsieur Gilbert Simard répond qu'il ne le sait pas.

Monsieur Michel Dubé, 37 chemin du lac Xavier :

- Présente une demande de pavage de 2.2 kilomètres dans le rang Sainte-Marie.

Monsieur Martin Morissette, suite à une visite du secteur, informe qu'une analyse sera faite.

Monsieur Henri-Paul Côté ajoute qu'il y a un gros travail à faire avant de paver ce secteur. L'asphalte a été enlevée dans ce secteur car l'infrastructure du chemin est à refaire.

12.- PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, LE 2 DÉCEMBRE 2019 :

Monsieur le maire informe que la prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le **lundi 2 décembre 2019 à 19 h 30.**

13.- LEVÉE DE LA SÉANCE :

C-2019-199

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCÉDER à la levée de la séance à 20 h 39.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ :-

Je soussigné, Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites par le conseil de la Municipalité de Saint-Fulgence.

Maire

Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Gilbert Simard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/jl